COMPTE RENDU

Comité Technique de l'Administration Centrale

(CTAC)

4 Novembre 2016

Le Comité Technique de l'Administration Centrale (CTAC) s'est tenu le 4 novembre 2016 à Arcueil, sous la présidence de Jean-Paul **Bodin**, Secrétaire Général pour l'Administration.
La délégation Force Ouvrière était composée de Elisabeth **Carton**, Myriam **Rouaud,** Christophe **Aïoun** et Matéo **Roméro De Avila.**

Après lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales (*voir déclaration FO jointe*), Monsieur Bodin a apporté des précisions :

Malgré le ralentissement des déflations de personnels et l'augmentation du budget de la défense sur certains points, la situation financière du ministère reste préoccupante. La renégociation du contrat PPP concernant Balard est en cours afin de réaliser des économies. Des investissements seront nécessaires ainsi que des recrutements, suite aux nombreux départs en retraite prévus en administration centrale. Le SGA a affirmé qu'aujourd'hui les concours étaient saturés et qu'il avait été autorisé à remonter loin dans les listes complémentaires. **Force Ouvrière** a estimé que cette difficulté de recrutement ne justifiait pas le recours aux sites tels que « le bon coin ».

➢ Suivi des questions des représentants des personnels

Lors du CTAC du mois d'avril 2016, **Force Ouvrière** avait demandé que soit étendue à l'administration, l'indemnité kilométrique vélo. La DGAFP ne s'étant toujours pas prononcée, **Force Ouvrière** a demandé qu'elle soit relancée et que le dossier soit suivi.

DISSOLUTION DE LA DRESD

Après la fin des déménagements sur Balard, la Délégation pour le Regroupement des Etats-majors et Services centraux du ministère de la Défense (DRESD), n'avait plus raison d'être. Un projet d'arrêté de dissolution a été soumis au vote des représentants syndicaux.
Force Ouvrière s'est abstenue.

LES INSTALLATIONS D'IMPORTANCE VITALE

S'agissant du MINDEF, elles relèvent soit des Armées, soit de la DGA pour les entreprises travaillant au profit de la défense. Le projet de décret soumis à l'examen a pour finalité le transfert au MINDEF des attributions dévolues jusque-là au CEMA. Il confie à la Direction de la Protection des Installations de la Défense (DPID) le soin d'exercer les compétences du MINDEF en la matière.

Il s'agit d'assurer la protection des installations qui fournissent les services et les biens indispensables à la vie de la nation.

A la question de **Force Ouvrière** concernant le risque d'externalisation, le SGA a affirmé que l'on assistait plutôt aujourd'hui à une remilitarisation de la protection. Reste à allouer au privé, le filtrage.

Force Ouvrière s'est chargée de rappeler que le ministère de l'intérieur continuait cependant à travailler sur un projet de port d'arme des sociétés privées : or la société privée assurant la sécurité déjà armée de l'OTAN à Bruxelles, est la même que celle de Balard.

Force Ouvrière a demandé si les HIA faisaient partie des installations vitales. Ce n'est pas le cas bien qu'ils soient considérés comme des installations sensibles et cependant parfois protégés comme telles par la défense.

Lors du vote, **Force Ouvrière s'est abstenue.**

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Un projet de décret et un projet d'arrêté modifiant l'organisation du SHD ont été soumis au vote des représentants des personnels.

Force Ouvrière a demandé des précisions sur la cible annoncée précédemment d'une réduction des effectifs de 70 personnels civils.

Pour le moment, 20 postes ont été supprimés les deux dernières années mais ils concernent des départs à la retraite et des postes non pourvus. En 2016, à la suite de l'embasement du soutien, 9 postes ont été transférés au GSBDD. Tous les dossiers ont été traités. Aucune suppression n'est prévue pour 2017.

○ *Clarification du périmètre d'appartenance*

Force Ouvrière a été la seule organisation syndicale à demander que la totalité des sites du SHD soient rémunérés en administration centrale estimant qu'il n'y avait pas à proprement parler d'activités déconcentrées au SHD et s'appuyant de fait sur une note de la DAJ favorable à cette solution.
Malgré l'insistance de **Force Ouvrière**, M. Bodin a estimé qu'il faisait le maximum en préservant ceux qui sont déjà en administration centrale et que toute modification risquait de les mettre en péril. Précisons que les autres organisations syndicales se sont farouchement opposées à notre demande, soutenant ouvertement le SGA.

Force Ouvrière a voté contre le projet de décret.

PLAN DE FORMATION 2017

Le plan de formation est mis en œuvre de plus en plus tôt au profit des personnels civils d'administration centrale. Le nombre d'entretien de formation est en hausse constante. Le taux de formation ne cesse d'augmenter pour toutes les catégories de personnels.
Dans l'intérêt des agents, **Force Ouvrière** a demandé que les bonnes pratiques soient diffusées.

Cependant, **Force Ouvrière** a alerté le SGA sur les conséquences d'une chute constante du budget formation. En effet, les besoins en formation pointue concernant le cœur de métier sont de moins en moins assurés dans les services ne bénéficiant d'aucun budget propre pour la formation métier.

Par ailleurs, **Force Ouvrière** dénonce la menace pesant sur le budget formation, de voir ses crédits amputés du coût de l'apprentissage en 2017. Il serait intolérable que la formation de jeunes apprentis au ministère se fasse au détriment des agents de la défense !

QUESTIONS DIVERSES

Force Ouvrière avait demandé, lors du précédent CTAC, que les personnels qui doivent pour raison de service diner le soir au self puissent bénéficier de la prime ASA.

Monsieur Bonnet avait répondu qu'une seule prime par jour pouvait être payée, mais qu'il allait faire au mieux pour régler ce problème. Cependant, **Force Ouvrière** a décelé que le protocole OPALE ne permet pas non plus, de payer la prime ASA à ceux qui, pour raisons de service, ne dinent au self que le soir.

Force Ouvrière a demandé, avec insistance, que ce problème qui perdure, malgré une première intervention, trouve rapidement une solution.

CONCLUSION

Ce CTAC aura été, à plus d'un titre, une réunion importante en matière d'évolution des Services centraux de défense. Qu'il s'agisse de la dissolution de la DRESD, du transfert d'attributions du CEMA au MINDEF concernant les installations d'importance vitale ou encore de la nouvelle organisation du SHD ; tous ces points de l'ordre du jour traduisent bien une volonté de réorganiser notre ministère.

Très soucieux du devenir des personnels parmi tous ces mouvements, **Force Ouvrière** a affirmé, à nouveau, dans ses revendications sa volonté de défendre les intérêts matériels et moraux des agents.

C'est donc tout naturellement que Force Ouvrière continuera de suivre avec la plus grande attention et une vigilance accrue l'ensemble de ces dossiers.

Paris, le 8 Novembre 2016

DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Technique Réseau CTAC

du 4 Novembre 2016

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

Les personnels civils d'administration centrale ont le sentiment qu'une période s'achève.
En effet, la mobilisation de tous en vue de rendre opérationnel le site de Balard a conduit à son inauguration l'été dernier. Non que les travaux soient totalement achevés, ni que les tracas d'une nouvelle installation soient hélas oubliés. Mais chacun a repris son travail.
Par ailleurs, conséquence des événements tragiques de l'année, une pause est faite concernant l'importance et le rythme des déflations de personnels civils, même si l'on sait qu'elles ne sont pas terminées.

Une autre phase commence, marquée par beaucoup d'incertitudes. Les élections majeures à venir, ainsi que la modification de la structure européenne peuvent affecter le contexte dans lequel évoluent les personnels civils de l'administration centrale en donnant une autre dimension au ministère de la défense.
Par ailleurs, l'insécurité liée aux mouvements terroristes, a donné lieu à la décision ministérielle 7114 du 27 juillet 2016 dont nous souhaiterions aujourd'hui mieux connaître la déclinaison pour l'administration centrale.

Ce contexte entretient un climat anxiogène qui accroît le mal être au travail.

D'autant que ce ne sont pas les annonces faites en termes d'augmentation salariale ou d'augmentation des recrutements qui allègent les perspectives.

Le découragement se creuse aussi trop souvent face à un encadrement intermédiaire qui, parfois dérouté par une succession de réorganisations, ne trouve pas l'expression juste d'un management suffisamment humain et efficace.

D'autres mesures encore provoquent l'incompréhension des personnels. C'est le cas des projets de décret et d'arrêté concernant le SHD sur lesquels nous reviendrons. Faut-il là aussi que les personnels y perdent, contre toute logique, tordant ainsi les principes de la jurisprudence adoptés jusqu'ici ? Quel espoir a-t-on lorsque l'adage des réformes devient perdant/perdant à chaque pas ?

Autre exemple encore de ce qui mine : est-ce une nouvelle consigne ou l'absence de politique de recrutement qui conduit à faire appel aux services du site « le bon coin » pour recruter un cadre technico-commercial comme on chercherait un objet d'occasion ou une petite voiture de collection ? Pour quel poste répertorié dans Alliance est-il prévu ? Y a-t-il une fiche à la BNE ? Ce poste ne pouvait-il convenir à un IEF restructuré ?

Nous nous arrêterons là car nous interviendrons, point par point, sur l'ensemble de l'ordre du jour.

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

PARIS, le 4 Novembre 2016

FÉdération syndicaliste FO de la **D**éfense des **I**ndustries de l'**A**rmement et des **S**ecteurs **A**ssimilés
46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com